

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2016

TRAVAIL - (N° 3909)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1229

présenté par
M. Sirugue

ARTICLE 33 TER

À la deuxième phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« expérimentatrice »

le mot :

« volontaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.